

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2017
COMPTE-RENDU SUCCINCT
AFFICHE LE 22 SEPTEMBRE 2017**

Le dix-huit septembre deux mil dix sept à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue.**

Nombre de Conseillers en exercice :

29

Date d'envoi de la convocation :

11 septembre 2017

PRESENTS :

Les Adjointes au maire :

Mesdames FOUCARD – GRELIER – HUET – LE PALMEC – SEMPEY

Messieurs DENEUVE – PERON

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR – GANDIN – LE GUELLEC – ROUAUX – SEIMANDI

Messieurs BRETEAU – DEMAURE – ENIZAN – GUERIN – JOSTE – LANGEVIN – PETTIER – RENAULT – SAVIN – THIRION – TILLARD

PROCURATIONS :

MME BOURGOGNON a donné procuration à MME ROUAUX,

M. ETIENNE a donné procuration à M. DENEUVE,

MME HERRISSON a donné procuration à MME GANDIN,

MME PRUDOR a donné procuration à MME BARBEDOR,

M. SAILLENFEST a donné procuration à MME LE GUELLEC.

SECRETARE : M. ENIZAN

N°	RAPPORTEUR	OBJET	VOTES
17-139	MME DAVID	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 MAI 2017	Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents lors de la réunion du 29 mai 2017 : - APPROUVE le procès-verbal du 29 mai 2017.
17-140	MME DAVID	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 03 JUILLET 2017	Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents lors de la réunion du 03 juillet 2017: - APPROUVE le procès-verbal du 03 juillet 2017.
DEVELOPPEMENT URBAIN			
17-141	M. DENEUVE	DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN – CARRE DE LA GARE	Après avoir délibéré, à 28 voix pour et 1 abstention (M. DEMAURE), le Conseil Municipal : - CLASSE dans le domaine privé de la Commune la bande de terrain objet de la demande susvisée ; - AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte de vente du bien et tous les documents qui s'y affèrent ; - DIT que le document d'arpentage contradictoire définitif est à la charge des demandeurs ainsi que l'ensemble des frais inhérents à cette opération (frais administratifs liés à l'enquête publique + acte notarié) ; - DIT que le montant de la vente sera déterminé après bornage contradictoire et sera fixé au prix de 25 €/m ² , conformément à l'avis émis par France Domaine.

ENVIRONNEMENT - GESTION DES RISQUES

17-142	M. THIRION	RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 2016	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - EMET un avis favorable sur le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable.
17-143	MME DAVID	TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU A MONTFORT COMMUNAUTE	<p>Après avoir délibéré, à 28 voix pour et 1 contre (M. DEMAURE), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - EMET un avis favorable sur la modification des statuts de Montfort Communauté relative au transfert de la compétence Eau Potable à compter du 1er janvier 2018.

EDUCATION – SOLIDARITE - FAMILLE

17-144	MME GRELIER	JOURNEES DE L'AUDITION - PARTENARIAT VILLE / CCAS	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE le principe du partenariat Ville / CCAS pour l'organisation de cet évènement ; - VALIDE les dates des 18 et 19 octobre 2017 pour l'organisation de ces journées de l'Audition ; - VALIDE les propositions d'actions pour l'organisation de ces journées de l'Audition ; - AUTORISE Madame le Maire à signer les bons de commande et régler les dépenses en lien avec l'organisation de cet évènement ; - AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions ou contrats nécessaires à la mise en place de ces actions, et à signer la convention de partenariat avec le CCAS évoquant notamment les modalités de refacturation de certaines dépenses.
--------	-------------	---	--

SPORT – CULTURE – VIE ASSOCIATIVE – JEUNESSE – RELATIONS INTERNATIONALES

17-145	MME FOUCARD	INVENTAIRE DU PATRIMOINE - CCST	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Madame le Maire à soumettre ce C.C.S.T. à la Région Bretagne, après validation par celle-ci de la convention.
		<i>CONVENTION VILLE - ENSAB</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Sujet reporté ultérieurement faute de convention finalisée par les partenaires.</i>
17-146	MME FOUCARD	RETROCESSION AUX FAMILLES D'UNE CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DU SEJOUR SKI D'AVRIL 2017	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Madame le Maire à rétrocéder aux familles les gains collectés pour chaque enfant concerné.
17-147	M. PETTIER	REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGÉS DANS LE CADRE DU JUMELAGE	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Madame le Maire à rembourser le Comité de Jumelage des frais engagés pour les élus municipaux (80 €).

FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES

17-148	MME SEMPEY	RIFSEEP – TRANSPOSITION DE CADRES D'EMPLOIS AU 01/10/2017	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADOpte la mise en place du RIFSEEP pour les cadres d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine, des adjoints techniques territoriaux et des agents de maîtrise territoriaux à compter du 01/10/2017 ; - PRÉVOIT l'inscription des crédits correspondants au budget.
17-149	MME SEMPEY	ASTREINTES : ACTUALISATION	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - COMPLÈTE la délibération n°2011-76 en ajoutant que : <ul style="list-style-type: none"> • les montants d'astreinte sont actualisables automatiquement en fonction de l'évolution législative et réglementaire ; • la dépense est imputée au budget de la Ville sur les crédits alloués à cet effet ; - PRÉVOIT l'inscription des crédits correspondants au budget.
17-150	MME SEMPEY	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☐ VALIDE la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet au 21/08/2017; ☐ VALIDE la suppression d'un poste d'adjoint administratif au 01/09/2017 ; ☐ ADOpte les modifications du tableau des effectifs qui en découlent ; ☐ PRÉVOIT les crédits nécessaires au budget.
17-151	MME DAVID	VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE « EAU POTABLE » CONSECUTIVEMENT AU PASSAGE DE L'OURAGAN IRMA	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☐ APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 6 653 € à la fondation Véolia pour l'accompagner dans ses projets en matière d'eau potable aux Antilles, ☐ AUTORISE Madame le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette subvention auprès de son partenaire.

Delphine DAVID
Maire
Conseillère Régionale

